



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française  
Polynésie française

## LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE

Le Conseil supérieur fixe le nombre, la composition et les attributions de ses formations spécialisées. Il détermine, ou le bureau le cas échéant, les sujets d'étude et les projets de textes qu'elles ont à examiner. Il désigne pour chacune d'entre elles les membres de ces formations ainsi que leur président. Le président de chaque formation spécialisée est désigné parmi les représentants des organisations syndicales ou les représentants des communes membres du Conseil supérieur.

### Formation spécialisée n°1 :

#### QUESTIONS ORGANIQUES, STATISTIQUES, FORMATION, ÉTUDES, ET QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Présidée par : Damas TEUIRA

- Parité, comparabilité entre fonctions publiques, coordination statutaire ;
- Observatoires statistiques de l'emploi public communal et des métiers communaux ;
- Organisation et perfectionnement de la gestion du personnel communal ;
- Formation : besoins, contenus, perspectives et programme annuel du CGF ;
- La valeur du point d'indice servant au calcul des rémunérations des agents et le régime indemnitaire ;
- Les dispositifs d'aides à l'installation liés au changement de résidence familiale et à l'installation des agents (article 123 du décret n°2011-1551) ;
- Les matières et les programmes des concours et des examens professionnels ;
- Le bilan annuel de l'expérimentation du statut de la fonction publique des communes de la Polynésie française.

Les représentants du collège des communes ainsi que les représentants du collège des organisations syndicales de la formation spécialisée n° 1 sont les suivants :

<b>Représentants des communes</b>	
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
TEUIRA	Damas
GEROS	Antony
TOKORAGI	Felix
LISAN	Marcelin
FREBAULT	Joëlle
HATITIO	Artigas

<b>Représentants des agents</b>	
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
NORDHOFF	Arikinui
TUATAA	Vaihere
LAMBERTY	Tevaihau
VAEA	Ismael
LECOMTE	Christelle
AVAEORU ép WONG KAI	Ramona

**Formation spécialisée n° 2 :**  
**QUESTIONS STATUTAIRES ET CARRIÈRE**  
 Présidée par : Arikinui NORDHOFF

- Les projets de statuts particuliers de chaque cadre d'emploi (article 7 alinéa 1 et 26 alinéa 1 de l'ordonnance 2005-10) ;
- Les dispositions propres aux fonctionnaires à temps non complet ;
- Les dispositions concernant les agents non titulaires ;
- Les différentes positions concernant les agents non titulaires (article 75 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2010) ;
- La promotion interne ;
- Les droits et obligations ;
- La carrière de l'agent ;
- Les absences (congés etc).

Les représentants du collège des communes ainsi que les représentants du collège des organisations syndicales de la formation spécialisée n° 2 sont les suivants :

<b>Représentants des communes</b>	
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
TEUIRA	Damas
GEROS	Antony
LISSANT	Simplicio
HAUMANI	Evans
TETUANUI	Cyril
HATITIO	Artigas

<b>Représentants des agents</b>	
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
NORDHOFF	Arikinui
POULIN	Tanguy
TEPAHAUAITAIPARI	Heinui
LAMBERTY	Tevaihau
HERVEGUEN	Vehiatua
GARBET	Heimana

**Formation spécialisée n°3 :**  
**CONDITIONS DE TRAVAIL, ACTION SOCIALE, SÉCURITÉ CIVILE ET PUBLIQUE**  
 Présidée par : Christelle LECOMTE

- Hygiène et sécurité, prévention des risques professionnels, équipements individuels ;
- Droit social et droit syndical ;
- La procédure disciplinaire ;
- Les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail ;
- La protection fonctionnelle ;
- La liste annuelle des centres ou des instituts qui organisent des stages ou des sessions pour former les syndicats (article 108 du décret n°2011-1040) ;
- Les tarifs d'honoraires des médecins agréés et les conditions de rémunération et d'indemnisation des membres du comité médical (article 107 alinéa 2 du décret n°2011-1040) ;
- Les dispositions propres aux fonctionnaires à temps non complet et temps partiel ;
- La sécurité civile et sécurité publique.

Les représentants du collège des communes ainsi que les représentants du collège des organisations syndicales de la formation spécialisée n° 3 sont les suivants :

<b>Représentants des communes</b>	
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
LISSANT	Simplicio
HAUMANI	Evans
VOIRIN	Raymond
TOKORAGI	Felix
FREBAULT	Joëlle
HATITIO	Artigas

<b>Représentants des agents</b>	
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
TEROROTUA	Henri
HAUPUNI	Richard
TERII	Liliane
ONCINS	Jimmy
LECOMTE	Christelle
DOMINGO	Roboam